



**Règlement du Jeu-Concours**  
**"Gagnez un week-end avec la moto de vos rêves !"**  
Jeu-Concours sans obligation d'achat

### **1. Organisation**

La SARL Technik Moto inscrite au RCS de Nice sous le n°532 422 599 00011 dont le siège social se trouve 1 place de l'église Saint Isidore, 06200 Nice, organise un jeu dénommé :

**"Gagnez un week-end avec la moto de vos rêves !"**

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu.

### **2. Participation**

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure (18 ans minimum), à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice ainsi que de leur famille, y compris les concubins, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en oeuvre de ce jeu directement ou indirectement.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant.

Il est précisé qu'une personne physique ne pourra gagner qu'une seule fois. Elle ne pourra en aucun cas transmettre sa place à une tierce personne. En cas d'annulation de l'événement, aucune contre partie financière ne peut être demandée ni attribuée. Au cas où le gagnant ne serait pas disponible, l'organisateur effectuera un nouveau tirage au sort pour le remplacer.

### **3. Modalités de participation**

La participation (individuelle) au jeu s'effectue en remplissant le bulletin de participation disponible à la concession Technik Moto Nice, située 1 place de l'Église, 06200 Nice.

Un tirage au sort sera fait pour chaque lot (prêt d'une moto de démonstration) et le gagnant sera contacté par mail ou téléphone.

Le gagnant doit être titulaire du permis de la moto concernée en cours de validité (A ou A2).

### **4. Dotations**

Le gagnant aura à sa disposition, du samedi à 16h30, jusqu'au mardi suivant à 9h, le prêt d'une moto Kawasaki désignée à l'avance. Cette moto sera assurée par l'organisateur.

Le gagnant ne devra en aucun cas la prêter à une tierce personne, se chargera de la laver et de faire le plein d'essence à son retour.

Le kilométrage maxi autorisé durant cette période de prêt est de 400 kilomètres. Chaque kilomètre supplémentaire sera facturé 1 euro.

Tout retard de retour de la moto sera facturé 400 euros TTC par jour.

Le gagnant devra fournir son permis de conduire et remplir une fiche de prêt.

Une franchise de 1500 euros sera exigée en cas d'accident.

#### **5. Désignation des gagnants**

Un gagnant sera tiré au sort lors de chaque post annonçant une week-end à gagner. Le gagnant sera averti au moins 4 jours avant la date de récupération de la moto.

#### **6. Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

#### **7. Engagement sur la communication**

Le gagnant s'engage à communiquer sur ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram) pour partager son expérience et annoncer le lot gagné, via un post ou une story en citant et taguant @technikmoto.